

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des concours ouverts par arrêtés du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale**

NOR : MENH2232114A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 10 novembre 2022, les dispositions des arrêtés du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture :

- d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- d'un concours pour le recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale,

sont modifiées comme suit :

I. – La date de clôture des inscriptions aux concours précités est prolongée jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 2 décembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe des arrêtés du 4 octobre 2022 précités. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 2 décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

II. – En vue de l'épreuve d'admissibilité de ces concours, la date limite de téléversement dans l'application Cyclades du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par les candidats est prolongée jusqu'au mercredi 14 décembre 2022, 23 h 59 (heure de Paris).